

Beaupréau-en-Mauges, le 10 juin 2024

Hôtel de Ville  
4 rue de la Loire  
La Pommeraye  
49620 MAUGES-SUR-LOIRE

Objet : Avis de la CLE du SAGE Evre-Thau-St Denis sur la modification n°2 du PLU de Mauges sur Loire

Dossier suivi par : Florence FOUSSARD (animatrice du SAGE)  
Courriel : [f.foussard@evrethausaintdenis.fr](mailto:f.foussard@evrethausaintdenis.fr)

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe,

Par courriel en date 25 avril, vous et vos services avez sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Èvre Thau St Denis sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de votre commune, et nous vous en remercions.

Ce dossier a été examiné par la cellule d'animation technique du SAGE Evre Thau St Denis et soumis pour avis aux membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau.

L'enjeu de tout document d'urbanisme sur le territoire du SAGE Evre Thau Saint-Denis est la préservation du foncier naturel et agricole, et notamment les zones humides et des têtes de bassin versant, ainsi que la limitation de l'imperméabilisation des sols pour favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement dans les sols. Le dossier que vous présenté permet également d'affirmer la volonté communale de préservation des haies.

Cette modification du PLU ne prévoit pas d'ouvrir de nouveau secteur à l'urbanisation, mais plutôt de permettre une adaptation du document aux évolutions réglementaires. En outre, cette procédure permet une protection affirmée des haies. Ainsi, elle est compatible avec les prescriptions du SAGE Evre Thau Saint-Denis.

Aussi, les membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Evre Thau St Denis consultés sur votre projet ont émis un avis favorable à la modification du PLU de MAUGES SUR LOIRE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Christophe DOUGÉ,  
Président de de la Commission  
Locale de l'eau du SAGE Evre -  
Thau – St Denis

